

Agroecology In Action



Quelle agroécologie défendons-nous ?

L'agroécologie est un concept évolutif et adaptable par définition. Mais adaptable jusqu'où ? Entre complexité, diversité des contextes et greenwashing[1] de plus en plus massif, ce texte définit les contours de l'agroécologie que nous défendons.

Agroecology in Action, c'est qui, c'est quoi ?

Agroecology in Action (AiA) est un mouvement social belge fondé en 2016 pour agir en faveur de la transition vers des systèmes alimentaires agroécologiques et solidaires.

Ce mouvement rassemble aujourd'hui 37 organisations membres qui représentent des paysan·nes et des petit·es producteur·rices, des associations et des collectifs citoyens engagés pour l'alimentation durable, des groupes de mangeur·euses responsables et solidaires, des chercheur·euses, des coopératives, des ONG de solidarité Nord-Sud, des associations environnementales, des PME de l'économie sociale et solidaire, des acteur·rices de la santé et de la lutte contre la précarité.

Ensemble, nous défendons une vision commune de l'agroécologie ; nous construisons une dynamique visant à soutenir et multiplier les projets agroécologiques en Belgique et nous menons un travail de plaidoyer auprès des responsables politiques belges et européen·nes.

L'agroécologie selon AiA

L'agroécologie défendue par AiA couvre l'ensemble des dimensions des systèmes alimentaires, de la production à la consommation, et vise à régénérer la biodiversité et la résilience des territoires ; à garantir l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous ; des conditions de travail dignes et un revenu juste pour les producteur·ices et les travailleur·euses des systèmes alimentaires ; à protéger les terres agricoles, les ressources naturelles et les biens communs (eaux, terres, forêts, semences, air, connaissances...) contre la pollution et la marchandisation.

Cette agroécologie est à la fois une science, un mouvement social et un ensemble de pratiques. Elle rassemble les initiatives qui respectent (ou tendent activement à respecter) les principes suivants :

- **Des modes de production agricole** qui préservent et améliorent les processus biologiques et écologiques, afin de constituer des écosystèmes agricoles plus diversifiés, résilients et productifs et qui n'utilisent pas de pesticides, d'hormones artificielles, d'OGM, de nouvelles technologies dangereuses ni d'intrants issus de la chimie de synthèse et/ou non-renouvelables;
- **Des modes de gestion des terres arables** qui empêchent leur destruction (« artificialisation ») et garantissent leur usage pour la production alimentaire et leur redistribution plus équitable au profit des projets agroécologiques et paysans, en particulier pour les jeunes ainsi que celles et ceux reprenant des fermes « à taille humaine ».
- **Des modes de consommation** basés sur des marchés territoriaux et des circuits courts entre producteur·rices et consommateur·rices;

- **Une gestion politique cohérente** : mise en place d'une gouvernance démocratique des systèmes alimentaires ; politiques publiques intégrées pour réguler les pratiques destructrices de l'agro-industrie ; soutenir la transition agroécologique et assurer des revenus suffisants aux personnes qui la mettent en oeuvre; mise en oeuvre du droit à l'alimentation; exigence que l'agriculture, l'alimentation et les ressources naturelles soient exclues des règles du commerce international.

Documents de référence

Cette vision de l'agroécologie selon AiA

- S'inscrit dans la lignée des **déclarations de Nyéléni** (2011 et 2015) et des revendications de **La Via Campesina** (2014) pour que les peuples retrouvent leur souveraineté alimentaire ;
- Se réfère aux **13 principes du HLPE** (2019), élaborés par le Groupe d'expert-es de haut niveau des Nations Unies ;
- S'appuie sur le **référentiel agroécologique** des Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) ;
- Est présentée dans la **Déclaration d'engagement** signée par ses membres.

[1] ex : « agriculture intelligente face au climat », « intensification durable », etc.

Focus sur 3 documents proposant une définition de l'AE

L'agroécologie (AE) fait partie du socle de nos mouvements. Concept évolutif et adaptable, par nature. Mais adaptable jusqu'où ? Pour consolider nos bases et mieux faire face aux récupérations et « fausses solutions », voici une petite synthèse et un comparatif de 2 documents de référence internationaux :

- la Déclaration sur l'agroécologie du forum de Nyéléni de 2015.
- les 13 principes présentés par le Groupe d'expert·es de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) ¹ dans son rapport sur l'AE de 2017.
- Une brève présentation du référentiel AE du « Système Participatif Garantie » (SPG), développé depuis 2018 au sein d'Agroecology in Action (AiA²), qui précise les contours de sa vision de l'AE dans le contexte belge francophone.

Les points de convergence

Ces 3 documents conçoivent l'AE comme la résultante d'une série de principes (11 selon Nyéléni, 13 pour le HLPE, 10 pour le référentiel AE du SPG).

Ces principes concernent bien sûr les pratiques agricoles (réduction ou suppression des intrants commerciaux, autonomie, biodiversité, rotations...) ; mais aussi le système alimentaire dans son ensemble (circuits courts...) ainsi que des aspects politiques et sociaux.

L'ensemble de ces principes devrait être pris en compte par toute démarche se voulant agroécologique. Mettre en œuvre quelques techniques agricoles, sans porter attention au reste, ne suffit pas pour être dans une démarche agroécologique.

Ces principes sont à adapter aux réalités, cultures et contextes locaux : il n'existe pas de modèle agroécologique, mais une multitude de pratiques respectant les principes de l'AE.

L'AE est considérée comme un continuum : il n'existe pas de limite claire entre ce qui est agroécologique et ce qui ne l'est pas, mais elle propose une démarche dans laquelle devraient s'inscrire l'ensemble des acteurs. L'idée est celle d'une « échelle agroécologique », sur laquelle on pourrait situer les différents systèmes et initiatives, en fonction de leur degré de respect des différents principes.

Différences de points de vue

Il n'y a pas de réelles divergences de vue entre les 2 textes, mais des accents mis sur des aspects différents.

La déclaration de Nyéléni, portée par les mouvements paysans, les peuples autochtones et leurs alliés de la société civile, inscrit l'AE dans le cadre de la souveraineté alimentaire, met l'accent sur les droits des

¹ auquel le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a demandé en 2017 de produire un rapport sur les « Approches agroécologiques et autres innovations pour une agriculture durable et des systèmes alimentaires qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition ».

² principalement par le MAP et le Réseau des GASAP

paysan·nes et la place centrale des petit·es producteur·rices, et fait référence aux systèmes de vision du monde – ou « cosmovisions ».

Elle souligne que « de nombreuses institutions multilatérales, gouvernements, universités et centres de recherche, ONG et entreprises, entre autres, ont fini par reconnaître l'agroécologie. Cependant, beaucoup de ces acteurs ont essayé de la réduire à un ensemble limité de technologies, pour offrir des outils qui semblent atténuer la crise de la durabilité provoquée par l'agriculture industrialisée, mais qui se conforment aux structures de pouvoir en place.

Cette récupération de l'agroécologie pour perfectionner le système alimentaire industrialisé tout en proclamant un attachement de pure forme aux questions environnementales revêt plusieurs noms, dont « l'agriculture intelligente face au climat », « l'intensification durable ou écologique » ou « la production industrielle de monocultures d'aliments « bio ».

Pour nous, ces formes de production ne représentent pas l'agroécologie : nous les rejetons et nous nous battons pour dénoncer et faire obstacle à cette appropriation insidieuse de l'agroécologie.

La vraie solution aux crises du climat et de la malnutrition, entre autres, ne passera pas par la conformation au modèle industriel, mais plutôt par la transformation et la construction de nos propres systèmes alimentaires locaux, qui créent de nouveaux liens entre la ville et la campagne.»

Le rapport du HLPE, rédigé par des scientifiques et répondant à la demande d'une organisation intergouvernementale internationale, (voir encadré plus bas) met l'accent sur la sécurité alimentaire et le développement durable.

Il reconnaît l'importance des petit·es producteur·rices et du respect de leurs droits et d'une gouvernance plus démocratique des systèmes alimentaires. Son ton est moins militant et politique que son homologue de Nyéléni et certains aspects n'apparaissent pas avec la même clarté. En revanche, ce rapport est plus complet et précis sur les aspects agronomiques, écologiques ou économiques.

Cependant, le respect des 13 principes énoncés va dans la même direction que celle souhaitée par la déclaration de Nyéléni. La grande valeur ajoutée de ce rapport est qu'il bénéficie de la crédibilité et du soutien de scientifiques de renom et qu'il a été commandé et publié par une instance internationale reconnue, ce qui le rend audible par les gouvernements du monde entier.

S'appuyer sur ces 2 textes de référence peut permettre de mieux faire entendre et reconnaître le combat pour une « vraie » transition écologique.

Perspectives

En 2022, La Coordination européenne Via Campesina (**ECVC**) a **publié sa vision de l'agroécologie paysanne**³. La Coordination y demande une régulation du marché et davantage de soutien économique à la transition **vers l'agroécologie paysanne dans le cadre du Pacte vert (feuille de route vers une Union européenne climatiquement neutre d'ici 2050)**.

Elle estime que cela permettrait d'assurer la résilience des systèmes alimentaires pour produire une alimentation suffisante et saine, de protéger l'environnement et de trouver des alternatives locales et circulaires telles que les systèmes de chaînes alimentaires courtes.

³ <https://viacampesina.org/fr/nouvelle-publication-sur-lagroecologie-paysanne-selon-ecvc/>

Avec 2 conditions de taille : retirer l'agriculture des accords de libre-échange et de l'OMC, et réguler le marché afin de garantir aux agriculteur.rice.s un revenu décent !

En 2025⁴, **un nouveau forum mondial Nyéléni aura lieu**, un « nouveau moment de discussion dans le mouvement pour la souveraineté alimentaire, pour construire notre réponse aux niveaux mondial et local et resserrer les alliances avec les mouvements de justice climatique, les groupes syndicaux et environnementaux ».

L'objectif est d'approfondir les principes de la souveraineté alimentaire et d'inviter les mouvements mondiaux à articuler des propositions communes de changement de systèmes.

Ce forum devrait réunir des centaines de milliers de personnes – paysan-es, pêcheur-euses artisanaux-ales, peuples autochtones, consommateur-rices, ONG et universitaires – pour discuter de stratégies et de solutions pour des systèmes alimentaires plus justes et plus écologiques.

L'enjeu est de relancer une alliance mondiale capable de contrecarrer les forces - de l'agro-industrie, de la finance et d'une frange du monde politique - qui poussent le monde vers une crise plus profonde et multidimensionnelle.

La Déclaration de Nyéléni sur l'AE

Contexte de la déclaration

Cette déclaration sur l'agroécologie s'inscrit dans le Mouvement international pour la souveraineté alimentaire⁵

En 1996, lors du [Sommet mondial de l'alimentation \(SMA\)](#) de la FAO⁶, des organisations de populations rurales du monde entier ont organisé en parallèle un **Forum de la société civile** pour réfléchir à une stratégie alternative commune aux politiques de libéralisation de l'alimentation.

La Via Campesina lançait le **concept de souveraineté alimentaire** avec deux objectifs : s'opposer au modèle de production et de distribution dominé par les intérêts privés ; et soutenir l'économie locale et lutter contre la faim et la pauvreté.

Les petit-es producteur-rices alimentaires sont au centre de ce mouvement : paysan-es, pêcheur-euses, pastoralistes, travailleur-euses ruraux, etc.

En 1995, la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) marque un tournant majeur.

⁴ <https://www.foodsovereignty.org/fr/nyeleni-process/>

⁵ <https://nyeleni.org/fr/mouvement-international-food-sov/>

⁶ L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est l'agence spécialisée des Nations unies pour la sécurité alimentaire. <https://www.fao.org/about/fr/>

À partir de 1996, les organisations opposées à l'accord de l'OMC⁷ sur l'agriculture ont demandé un soutien public en faveur d'une production agricole familiale et durable. Ils ont appelé à un mouvement donnant la priorité à la souveraineté alimentaire et **s'opposant à l'application des règles de l'OMC dans les dossiers agricole et alimentaire.**

En 2001, à l'occasion du Forum mondial sur la souveraineté alimentaire, des représentant-es de groupes de paysan·nes, d'artisan·es pêcheur·euses, de peuples autochtones, de la société civile et du monde universitaire se sont réunies à La Havane afin de mettre en place **les conditions de la souveraineté alimentaire.**

Depuis 2003, une plateforme mondiale autonome et auto-organisée de petit-es producteur·rices alimentaires, d'organisations de travailleur·euses ruraux et de mouvements sociaux a été formalisée : le **Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP)**⁸, qui a pour mission de faire avancer la souveraineté alimentaire aux niveaux mondial et régional, entre autres via **la création de dialogues entre mouvements, gouvernements et institutions, et d'alliances entre mouvements.**

En 2003, un accord a été officialisé entre le CIP et la FAO : il définit un programme de travail dans quatre domaines prioritaires : le droit à l'alimentation, **les approches agroécologiques de la production alimentaire**, l'accès local aux ressources naturelles et leur contrôle, le commerce agricole et la souveraineté alimentaire.

Cet accord a permis la participation de représentant-es d'organisations de petit-es producteur·rices alimentaires à des événements et forums sur l'agriculture et les systèmes alimentaires, où leur voix était auparavant absente : le [Sommet mondial de l'alimentation](#) de 2002, la [Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural \(CIRADR\)](#) de 2006...

En 2004, le CIP a contribué à l'adoption par la Conférence de la FAO des [Directives volontaires sur le droit à l'alimentation](#). En 2009, il a participé aux négociations sur la **réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)**, afin d'impliquer des organisations de petit-es producteur·rices alimentaires et d'autres mouvements sociaux en tant qu'acteur·rices pertinent·es dans le travail et les décisions du CSA.

Le CIP a également travaillé à la création du [Mécanisme de la société civile \(MSC\)](#), pour garantir une participation efficace des organisations de la société civile (OSC) aux travaux du CSA.

Depuis que le MSC a commencé à travailler de manière indépendante, **le CIP a décidé de redéfinir son propre espace de travail en dehors du CSA.** Son objectif est de **construire des espaces où les organisations de petit-es producteur·rices alimentaires peuvent travailler ensemble à l'agenda international de la souveraineté alimentaire** et exercer une influence effective sur la mission de la FAO.

En 2007, lors du [Forum international sur la souveraineté alimentaire](#) au Mali, plus de 500 personnes provenant de 80 pays ont rédigé et signé la [Déclaration de Nyéléni 2007](#) qui résume la **vision du mouvement international de souveraineté alimentaire.**

⁷ https://www.wto.org/french/thewto_f/history_f/history_f.htm

⁸ <https://www.foodsovereignty.org/fr/le-cip/>

En 2015, le Forum Nyéléni pour l'agroécologie a rassemblé des délégués de nombreuses organisations œuvrant à la souveraineté alimentaire⁹, qui se sont mis d'accord sur une **vision commune de l'agroécologie**.

Synthèse de la déclaration

La souveraineté alimentaire est le cadre de l'agroécologie. Elle inclut des pratiques et une production performantes et implique des processus de paysan·ne à paysan·ne, ancrés dans nos territoires, nos centres de formation¹⁰.

La diversité des formes de production d'aliments à petite échelle qui recourent à des processus écologiques génère des savoirs locaux, promeut la justice sociale, participe à l'épanouissement de la culture et renforce la viabilité économique des zones rurales¹¹.

L'agroécologie est présentée comme une « forme de résistance majeure à un système économique qui place le profit avant la vie », capable de « transformer et réparer un système agroalimentaire et un monde rural dévastés par le modèle de production industrialisée ».

LES 11 PILIERS DE L'AGROÉCOLOGIE selon Nyéléni 2015

1. **L'agroécologie est un mode de vie fondé sur des principes en accord avec la nature.** Ces principes sont appliqués de façons différentes, selon les spécificités, réalités et cultures locales.
2. **L'agroécologie est caractérisée par des pratiques de production¹² fondées sur des principes écologiques :** le développement de la vie des sols, le recyclage des nutriments, la gestion dynamique de la biodiversité, la conservation de l'énergie... L'agroécologie n'utilise pas de pesticides, d'hormones artificielles, d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ou ni de nouvelles technologies dangereuses. Elle permet de réduire de manière considérable l'utilisation d'intrants industriels.
3. **Les peuples et communautés ont le droit d'administrer leurs terres et leurs territoires.** Ceci implique la reconnaissance de l'autodétermination et de l'autonomie des peuples.
4. **L'agroécologie respecte les droits collectifs et l'accès aux biens communs** des différents groupes qui vivent sur un territoire, et renforce les systèmes de réglementation des accès et d'évitement des conflits.
5. **L'agroécologie se base sur des processus d'apprentissage horizontaux (de pair à pair, de paysan·ne à paysan·ne), ancrés dans les territoires et intergénérationnels,** afin de permettre la

⁹ Le Forum international sur l'agroécologie a été organisé au centre Nyéléni au Mali, du 24 au 27 Février 2015 les organisations suivantes: coordination des Organisations Paysannes Nationale des du Mali (CNOP Mali) en tant que président; La Via Campesina (LVC), Movimiento Agroecológico de LatinoAmérica y el Caribe (MAELA), le Réseau des organisations paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), le Forum mondial des pêcheurs et travailleur·euses de la pêche (WFF), Forum mondial des peuples pêcheurs (WFFP), Alliance mondiale des peuples autochtones mobiles (WAMIP), More and Better (MAB)

¹⁰ Nyéléni p1

¹¹ Ibidemp2

¹² Entre autres : la culture intercalaire, la pêche traditionnelle, le pastoralisme nomade, l'intégration des cultures, des arbres, du bétail et des poissons, l'utilisation de fumier, du compost, des semences locales, des races animales locales.

transmission des connaissances entre générations. L'agroécologie est développée au travers des innovations, recherches et méthodes de sélection et d'amélioration paysannes.

6. **Nos cosmovisions reposent sur l'équilibre nécessaire entre la nature, le cosmos et les êtres humains.** (...) Nous aimons nos terres et nos peuples, et, sans cela, nous ne pouvons défendre notre agroécologie, lutter pour nos droits ou nourrir le monde. Nous rejetons la marchandisation de toutes les formes de vie.
7. **L'auto-organisation et l'action collectives** des familles, communautés, organisations et mouvements permet de développer l'agroécologie et de construire des systèmes alimentaires locaux et solidaires.
8. **L'agroécologie doit être autonome du contrôle des marchés mondiaux et favoriser l'autogestion par les communautés.** Cela implique de **réduire l'utilisation d'intrants extérieurs** ; de baser les marchés sur les principes de l'économie solidaire, de la production et de la consommation responsables ; de développer des **circuits courts équitables**, transparents et solidaires entre producteurs et consommateurs.
9. **L'agroécologie implique de transformer les structures de pouvoir de nos sociétés** pour placer le contrôle des semences, de la biodiversité, des terres et territoires, de l'eau, des savoirs, de la culture, des biens communs et des espaces communautaires entre les mains de celles et ceux qui nourrissent le monde.
10. **Une juste place doit être faite aux femmes** : le pouvoir, les tâches, la prise de décisions, l'accès aux ressources et la rémunération doivent être répartis de manière égale entre hommes et femmes.
11. **Il faut donner un espace aux jeunes** pour leur permettre de contribuer à la transformation sociale et écologique de nos sociétés. Ils sont les garant-e-s de l'agroécologie pour les générations futures.

Les 13 principes du HLPE

Contexte

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est la principale plateforme internationale et intergouvernementale au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il s'est donné pour objectif de mener une « profonde transformation¹³ » des systèmes alimentaires afin de concrétiser son « Programme 2030 » de sécurité alimentaire et de nutrition, tout en relevant des défis tels que l'accroissement de la population mondiale, l'urbanisation, le changement climatique, la pression accrue sur les ressources naturelles, les terres, les eaux et la biodiversité.

En 2017, le CSA a demandé à son **Groupe d'expert-es de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE)** de produire un **rapport sur les « Approches agroécologiques et autres innovations pour une agriculture durable et des systèmes alimentaires qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition »**.

¹³ Rapport HLPE p.15

Ce rapport a pour objet d'aider les décideur-euses des administrations, organisations internationales, instituts de recherche, du secteur privé et de la société civile, à concevoir et à mettre en œuvre des voies concrètes de transition vers des systèmes alimentaires plus durables.

L'enjeu est de « transformer les systèmes alimentaires dans une optique de sécurité alimentaire et de développement durable ¹⁴ ». L'agroécologie « et autres pratiques innovantes » pourraient contribuer à cette transformation « en appliquant les principes écologiques à l'agriculture et par une utilisation régénérative des ressources naturelles et des services écosystémiques, tout en répondant au besoin de systèmes alimentaires socialement équitables ».

Synthèse du rapport

Le HLPE souligne que la transformation souhaitée du système alimentaire mondial impose d'opérer à la fois des transitions progressives à petite échelle et des changements structurels des institutions et des normes à plus grande échelle, en procédant de façon coordonnée et intégrée.

Il présente l'agroécologie comme **concept évolutif « qui réunit une science, un ensemble de pratiques et un mouvement social »** et couvre l'ensemble des dimensions écologique, socioculturelle, technologique, économique et politique des systèmes alimentaires, de la production à la consommation.

Les pratiques agroécologiques « mettent à profit, préservent et améliorent les processus biologiques et écologiques dans la production agricole, afin de réduire l'utilisation d'intrants commerciaux (combustibles fossiles et produits agrochimiques, notamment) et de constituer des écosystèmes agricoles plus diversifiés, plus résilients et plus productifs ».

Le rapport note qu'il n'y a pas « de limite claire universellement admise quant à ce qui est agroécologique et ce qui ne l'est pas ». Il estime cependant que l'on peut **classer les pratiques agricoles sur une « échelle agroécologique »** en fonction de leur degré de respect des **13 principes** résumés ci-dessous.

Ces 13 principes sont regroupés selon trois principes interdépendants déjà présentés lors de son rapport de 2016 comme nécessaires pour assurer la transition souhaitée :

- i) améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources ;
- ii) renforcer la résilience ;
- iii) assurer l'équité et la responsabilité sociale.

Le HLPE souligne que **toute initiative agroécologique doit veiller à mettre en œuvre l'ensemble de ces principes**, tout en les adaptant à son contexte agronomique, socio-culturel et environnemental propre.

Les 13 principes du HLPE

I. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ D'UTILISATION DES RESSOURCES

1. Recyclage : Privilégier les ressources renouvelables locales et fermer, dans la mesure du possible, les cycles de ressources de nutriments et de biomasse.

2. Réduction des intrants : Réduire ou éliminer la dépendance vis-à-vis des intrants commerciaux et renforcer l'autosuffisance.

II. RENFORCER LA RÉSILIENCE

3. Santé du sol : Garantir et améliorer la santé et le fonctionnement du sol pour favoriser la

¹⁴ Rapport HLPE p12

croissance des plantes, en particulier par la gestion de la matière organique et l'intensification de l'activité biologique du sol.

4. *Santé animale* : Améliorer la santé et le bien-être des animaux.

5. *Biodiversité* : Préserver et accroître la diversité des espèces, la diversité fonctionnelle et les ressources génétiques pour maintenir la biodiversité globale des agroécosystèmes dans le temps et dans l'espace aux niveaux du champ, de l'exploitation agricole et du paysage.

6. *Synergies* : Favoriser les interactions écologiques positives, l'intégration et la complémentarité parmi les éléments des agroécosystèmes (animaux, cultures, arbres, sol et eau).

7. *Diversification économique* : Diversifier les revenus des exploitations en veillant à ce que les petits agriculteurs jouissent d'une plus grande indépendance financière et puissent créer de la valeur ajoutée tout en leur permettant de répondre à la demande des consommateurs.

III. ASSURER L'ÉQUITÉ ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

8. *Co-crédation des connaissances* : Renforcer la co-crédation et le partage horizontal des connaissances, y compris l'innovation locale et scientifique, en particulier au moyen d'échanges entre agriculteurs.

9. *Valeurs sociales et types d'alimentation* : Crédier des systèmes alimentaires qui se fondent sur la culture, l'identité, la tradition des communautés locales, l'équité sociale et l'égalité des sexes et qui garantissent un régime alimentaire sain, diversifié et adapté aux saisons et à la culture.

10. *Équité* : **Garantir des moyens d'existence dignes et fiables** pour toutes les parties prenantes qui interviennent dans les systèmes alimentaires, **en particulier les petits agriculteurs**, grâce au commerce équitable, à des conditions de travail justes et à un traitement équitable des droits de propriété intellectuelle.

11. *Connectivité* : Garantir la proximité et la confiance entre les producteurs et les consommateurs au moyen de la **promotion de circuits de distribution équitables et courts** et de la réintégration des systèmes alimentaires dans les économies locales.

12. *Gouvernance des terres et des ressources naturelles* : Renforcer les structures institutionnelles pour **améliorer, notamment, la reconnaissance et le soutien apportés aux exploitations familiales, aux petits agriculteurs et aux paysans** producteurs d'aliments qui veillent à une gestion durable des ressources naturelles et génétiques.

13. *Participation* : Encourager l'organisation sociale et la participation accrue des producteurs d'aliments et des consommateurs à la prise de décisions afin de favoriser la gouvernance décentralisée et la gestion adaptative locale des systèmes agricoles et alimentaires.

En Belgique :

Le référentiel agroécologique des Systèmes participatifs de garantie (SPG)

Le SPG est un système d'assurance qualité basé sur une (re)connaissance mutuelle entre des producteur·rices et des « mangeur·euses » et visant à garantir aux mangeurs des aliments sains, tout en assurant un revenu suffisant et stable aux producteur·rices.

Ce système repose sur le développement de partenariats locaux entre des producteur·rices et des groupes de mangeur·euses, sur la base de critères et procédures clairs et validés par des organismes

tiers. Ces règles et critères de base communs sont adaptés aux réalités locales *via* un processus de co-construction entre producteur-rices et mangeur-euses.

En 2017, une plate-forme SPG pour les régions wallonne et bruxelloise a été créée à l'initiative des associations porteuses d'un SPG, notamment le Réseau des GASAP (Groupes d'Achats Solidaires de l'Agriculture Paysanne), qui en assure la coordination et dynamisation, et le MAP (Mouvement d'Action Paysanne), qui sont encore actuellement les principaux moteurs. Cette plateforme se réunit sous la bannière d'Agroecology In Action et son objectif principal est de fédérer les initiatives SPG existantes, ainsi que d'intégrer toute association, mouvement, syndicat, coopérative ou initiative (en Belgique francophone ainsi qu'en Flandre) qui veut mettre en place un SPG et qui adhère au cadre co-défini par ses membres. La plateforme travaille pour développer et harmoniser la méthode des SPG en Belgique et articuler les différents SPG, notamment par l'organisation de visites en commun chez les producteur-rices qui font partie de plusieurs réseaux.

La plate-forme SPG a permis l'élaboration d'un [référentiel SPG agroécologique](#) commun.

En parallèle, de nombreuses organisations paysannes et de la société civile se sont rassemblées au sein du mouvement Agroecology in Action (AIA) créé en 2018¹⁵ et qui encourage le développement des SPG, perçus comme un moyen de promouvoir l'agroécologie. Le référentiel SPG agroécologique fait partie de des textes de référence d'AiA.

Ce référentiel comprend, à ce jour, 10 fiches détaillant des thèmes essentiels :

1. Les liens de solidarité entre producteur-trice-s et consommateur-rices
2. Gestion et vie des sols
3. Qualité de vie et conditions de travail
4. Élevage agroécologique
5. Utilisation de l'énergie, entre sobriété et autonomie
6. Semences : autonomie, liberté et adaptation
7. Ancrage dans un territoire : circuits courts, partage de savoirs, vie communautaire
8. Techniques agricoles : viser l'autosuffisance et l'amélioration du sol
9. Respect du vivant, dans sa complexité et sa diversité
10. Processus des SPG belges agroécologiques

L'objectif de ce processus SPG est d'activer des solidarités pour aller, ensemble, vers des pratiques plus agroécologiques, en fonction des réalités de chacun. Depuis 2021, la plateforme a repris de l'élan grâce au soutien de la Région Wallonne. Elle entend continuer à contribuer au mouvement de l'agroécologie, notamment via le SPG qui garantit le respect du référentiel commun, ainsi qu'au travers de la reconnaissance du processus SPG par l'IFOAM¹⁶.

Dimension de Genre

Bien que l'agroécologie a le potentiel d'assurer l'égalité entre les genres, en pratique, de nombreuses inégalités subsistent¹⁷. C'est pourquoi, au sein d'AiA nous avons mis en place un groupe de travail "Féminisme(s)" qui s'intéresse à la question du Genre et a pour objectif d'intégrer cette dimension dans les activités et revendications du mouvement.

¹⁵ En 2018, lors d'un forum pour renforcer les pratiques agroécologiques et la souveraineté alimentaire en Belgique

¹⁶ <https://www.ifoam.bio/our-work/how/standards-certification/participatory-guarantee-systems/pgs-toolkit>

¹⁷ <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/21683565.2020.1811830>

